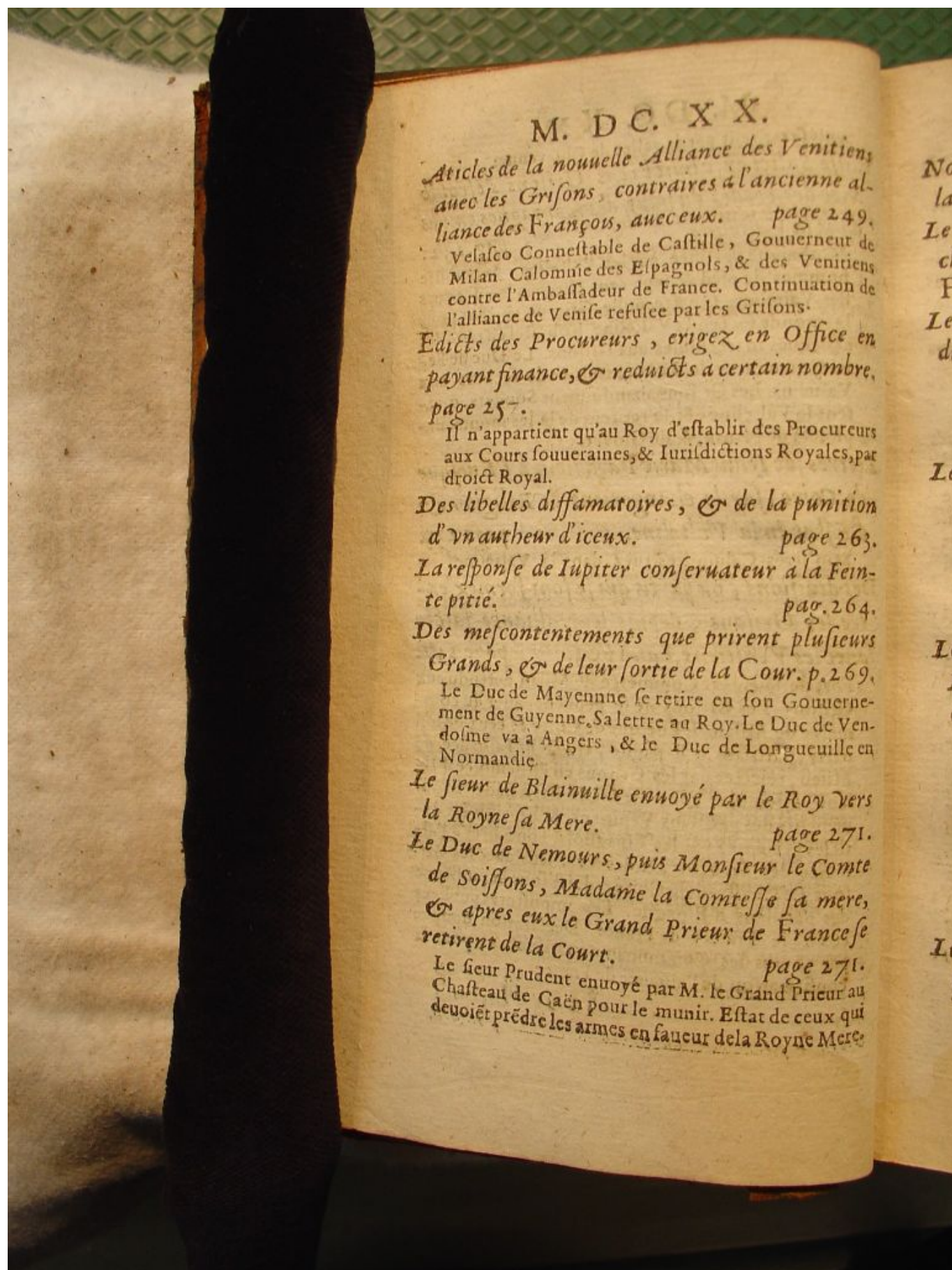
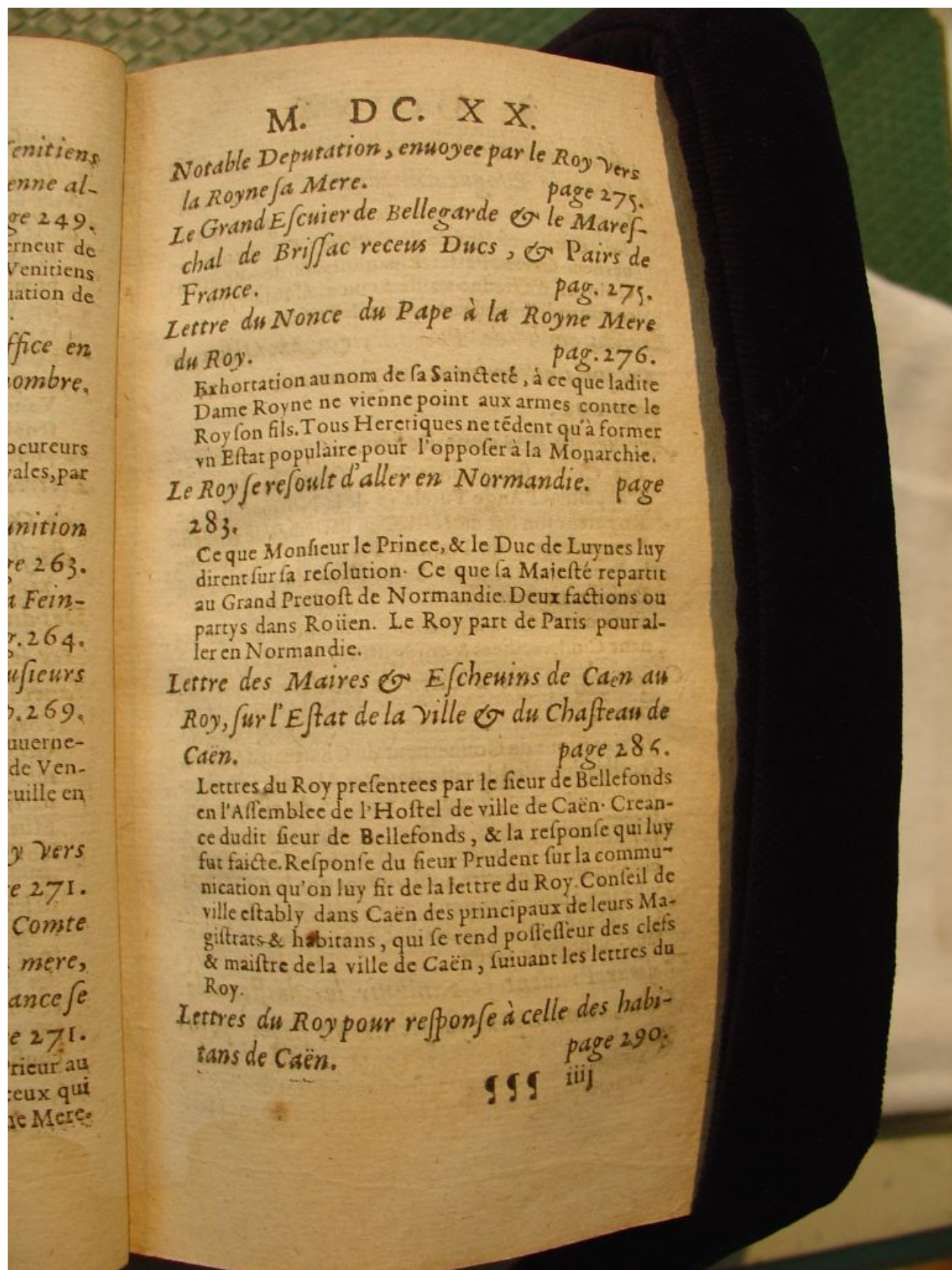
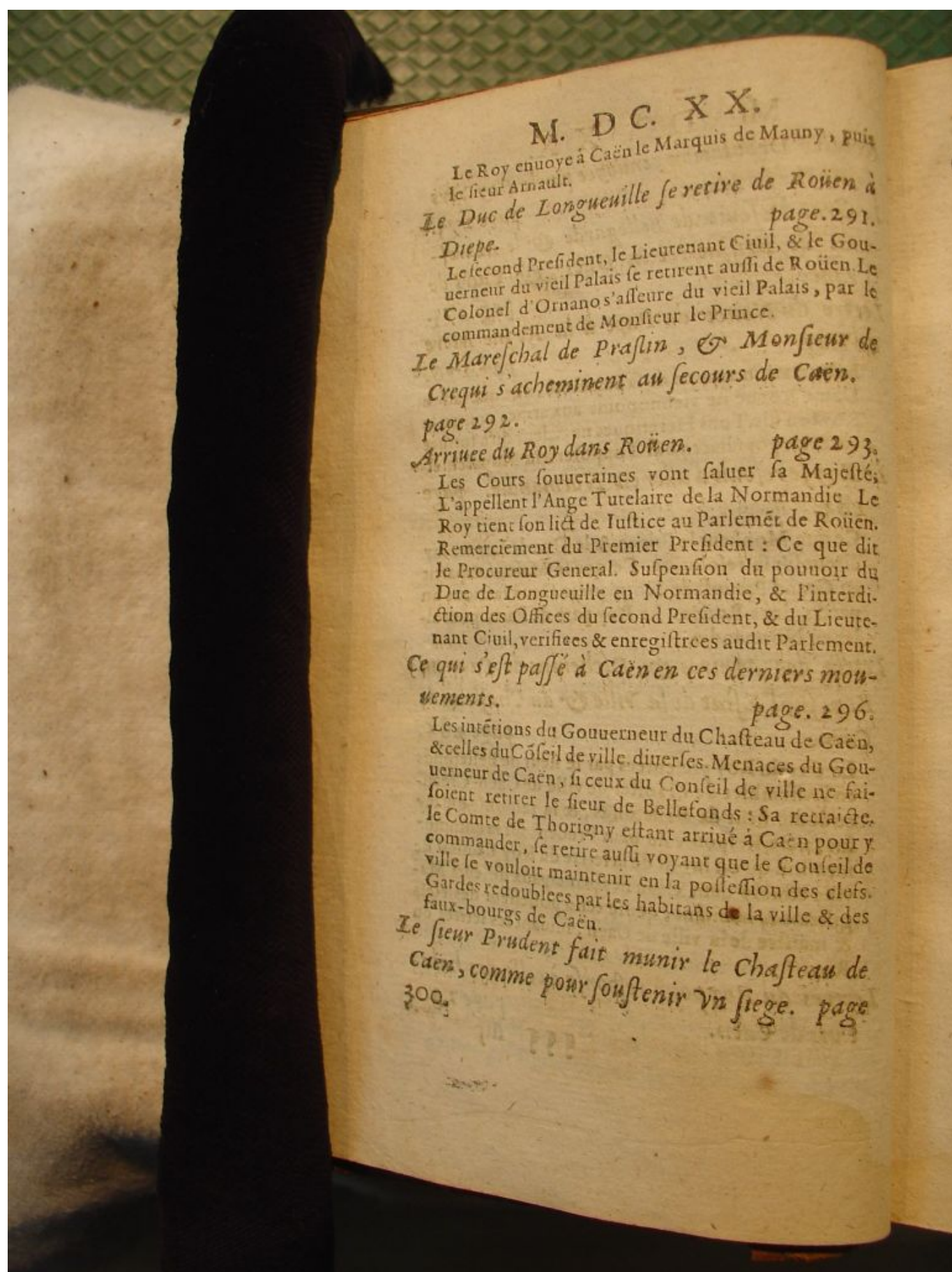
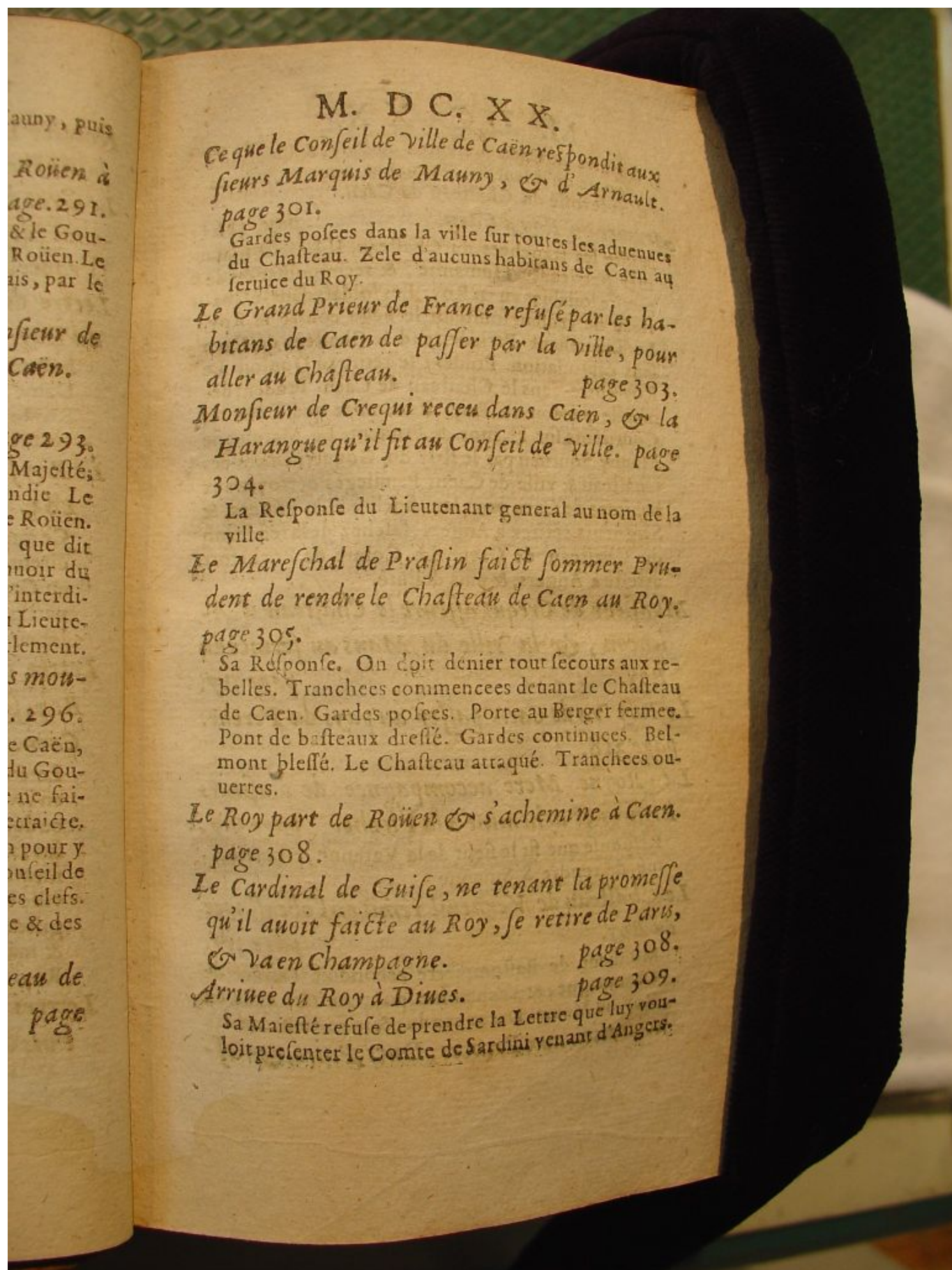










M. D C. X X.

*Ce que le Conseil de Ville de Caen respondit aux
sieurs Marquis de Mauny, & d'Arnauld.*
page 301.

Gardes posees dans la ville sur toutes les aduenues
du Chasteau. Zele d'aucuns habitans de Caen au
seruice du Roy.

*Le Grand Prieur de France refuse par les ha-
bitans de Caen de passer par la ville, pour
aller au Chasteau.* page 303.

*Monsieur de Crequi receu dans Caen, & la
Harangue qu'il fit au Conseil de Ville.* page
304.

La Responce du Lieutenant general au nom de la
ville.

*Le Marechal de Praslin faiet sommer Pru-
dent de rendre le Chasteau de Caen au Roy.*
page 305.

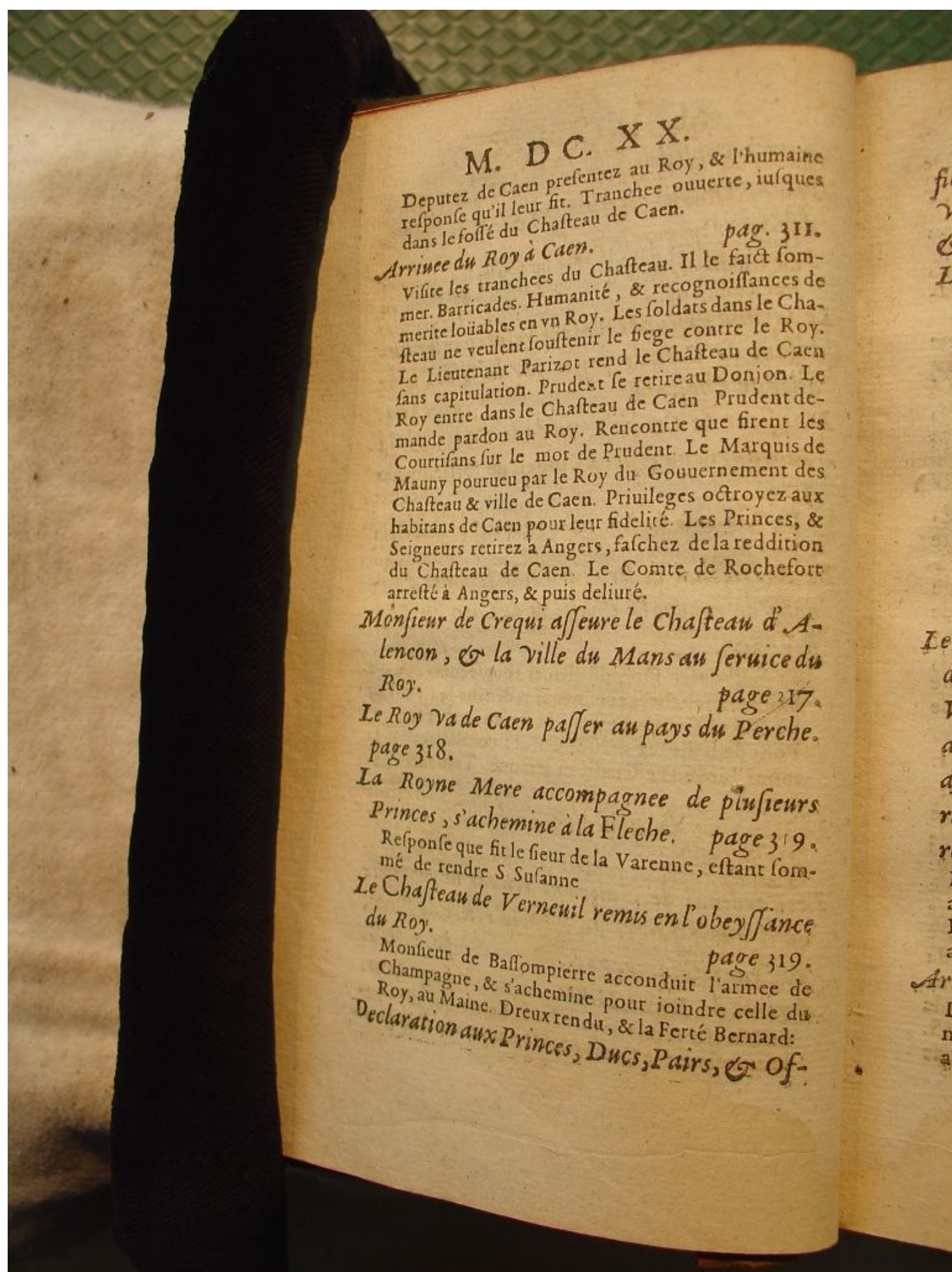
Sa Responce. On doit denier tout secours aux re-
belles. Tranchees commencees detant le Chasteau
de Caen. Gardes posees. Porte au Berger fermee.
Pont de basteaux dresse. Gardes continuees. Bel-
mont blessé. Le Chasteau attaque. Tranchees ou-
uertes.

Le Roy part de Roüen & s'achemine à Caen.
page 308.

*Le Cardinal de Guise, ne tenant la promesse
qu'il auoit faiete au Roy, se retire de Paris,
& va en Champagne.* page 308.

Arrivee du Roy à Dunes. page 309.

Sa Maiesté refuse de prendre la Lettre que luy vou-
loit presenter le Comte de Sardini venant d'Angers.



M. D C. X X.

*fficiers de la Couronne qui s'estoient retirez
vers la Royne Mere, de poser les armes bas
& Venir trouver le Roy, sur peine de crime de
Leze Majesté.* page 320.

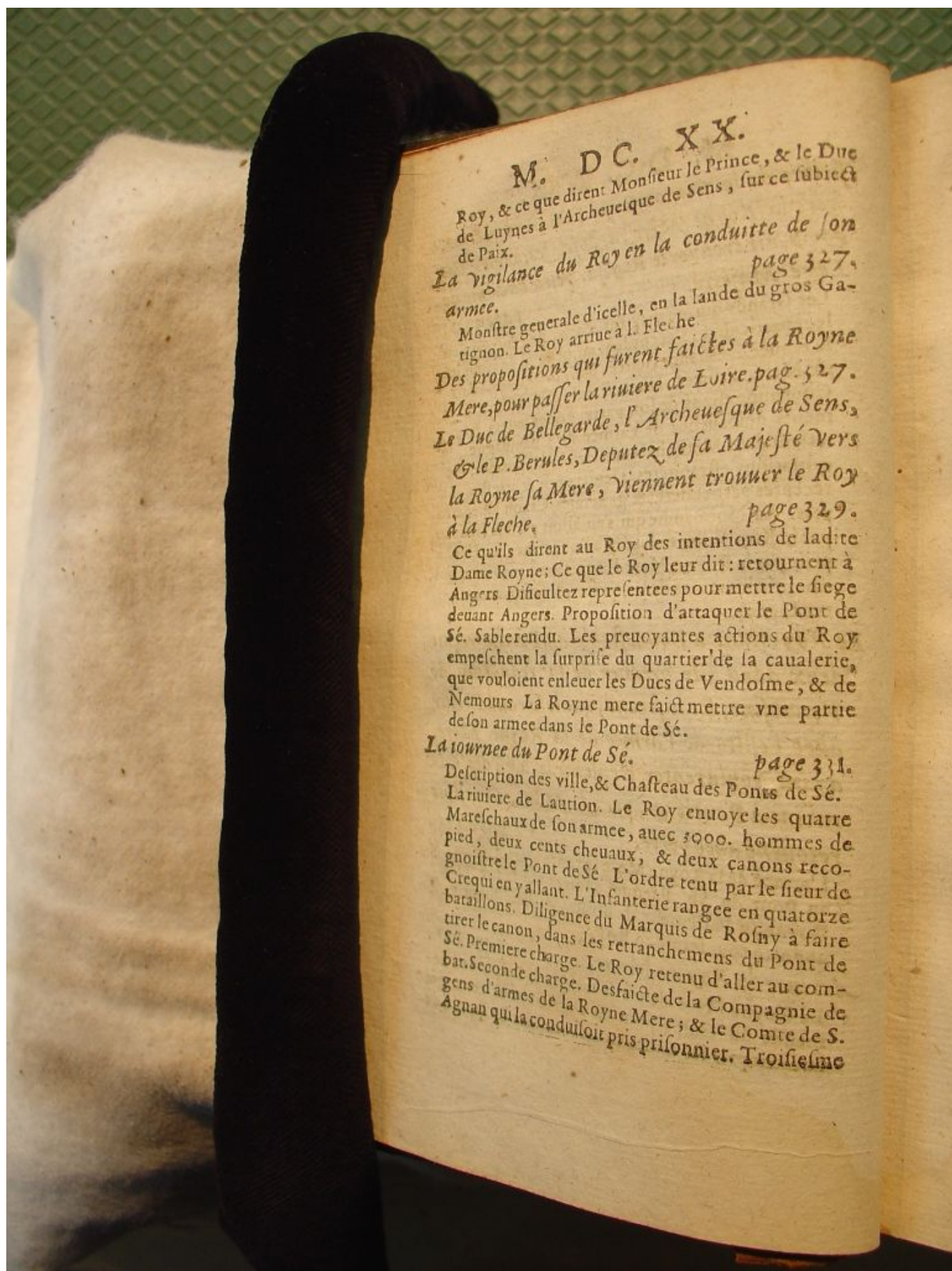
Les Grands qui ne peuvent s'accorder entr'eux en
leur particulier, s'accordent en general de troubler
la France Desfrances iettees dans l'esprit de la Roy-
ne Mere. Princes, Ducs, Pairs, & Officiers de la
Couronne estans de son party. Armes leuees. Regi-
ments desbauchez de l'armee de Champagne, se
ietrent dans Mets: habitans de Mets desarmez. Ne-
gociations estrangeres. Deniers pris & arrestez aux
receptes particulieres & generales. Craon assiegé &
pris. La Normandie qui s'en alloit perdue, sauuee
par le Roy. Villes reduictes à l'obeissance. La Fleche
prise par la Royne Mere. Indonction à tous ceux qui
ont pris les armes de les quitter, & se separer de tou-
tes Lignes.

*Le Roy estant à Bonnefable au Perche reçoit
deux aduis, le premier de la reduction de
Vendosme; Et le second, que le Grand Prieur
avec l'eslite de l'armee de la Royne Mere,
ayant voulu tenter d'enleuer le logis des Ca-
rabins à Pontléve, prez le Mans, s'en estoit
retourné avec perte.* page 325.

L'armee de la Royne Mere se retire vers Angers, &
au Pont de Sé. Pacquet enuoyé par ladue Dame
Royne au Parlement de Bordeaux, sans l'ouvir est
apporté tout fermé au Roy.

Arrivée du Roy au Mans. page 326.

La Royne Mere desire de traicter la Paix, mais de-
mande du temps pour en aduertir tous ceux qui
auoient pris les armes en sa faueur. La Responce du



M. DC. XX.

Roy, & ce que dirent Monsieur le Prince, & le Duc de Luyne à l'Archevesque de Sens, sur ce subiect de Paix.

La vigilance du Roy en la conduite de son armee. page 327.

Monstre generale d'icelle, en la lande du gros Gaignon. Le Roy arrive à la Fleche.

Des propositions qui furent faictes à la Royne Mere, pour passer la riviere de Loire. pag. 327.

Le Duc de Bellegarde, l'Archevesque de Sens, & le P. Berules, Deputez de sa Majesté vers la Royne sa Mere, viennent trouver le Roy à la Fleche.

page 329.

Ce qu'ils dirent au Roy des intentions de ladite Dame Royne; Ce que le Roy leur dit: retournent à Angers. Difficultez representees pour mettre le siege devant Angers. Proposition d'attaquer le Pont de Sé. Sablerendu. Les prenoyantes actions du Roy empeschent la surprise du quartier de la cavalerie, que vouloient enlever les Ducs de Vendosme, & de Nemours. La Royne mere faict mettre vne partie de son armee dans le Pont de Sé.

La journée du Pont de Sé.

page 331.

Description des ville, & Chasteau des Ponts de Sé.

Lariviere de Lantion. Le Roy enuoye les quatre

Mareschaux de son armee, avec 3000. hommes de

pied, deux cents chevaux, & deux canons reco-

gnostre le Pont de Sé. L'ordre tenu par le sieur de

Crequi en y allant. L'Infanterie rangee en quatorze

bataillons. Diligence du Marquis de Rosny à faire

tirer le canon, dans les retranchemens du Pont de

Sé. Premiere charge. Le Roy retenu d'aller au com-

bat. Seconde charge. Desfaicte de la Compagnie de

gens d'armes de la Royne Mere; & le Comte de S.

Agnan qui la conduisoit pris prisonnier. Troisieme

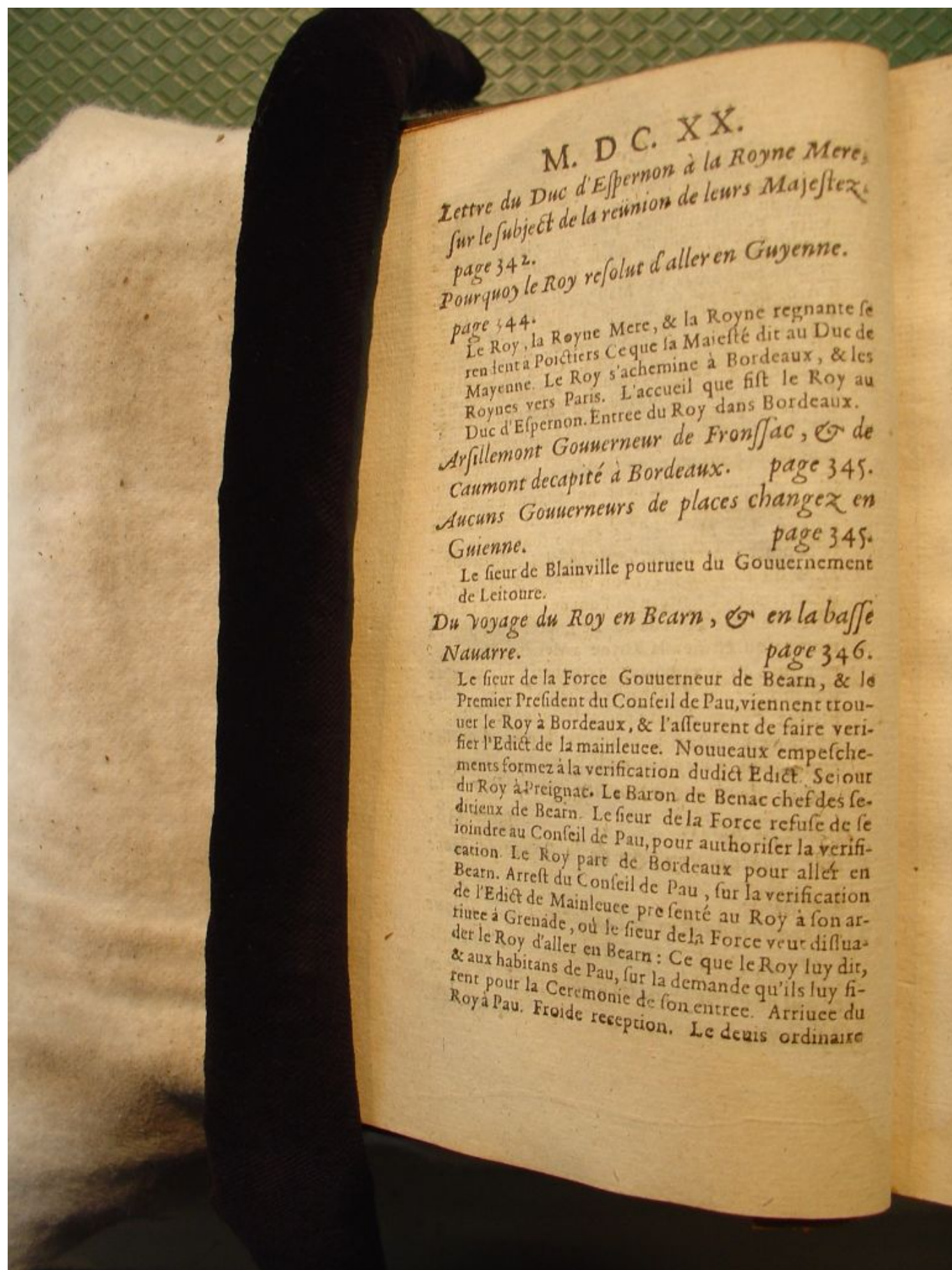
M. DC. XX.

charge. La Prade tué. Guittault blessé. Nereftan, & des Marais bleffez à mort. Les retranchements du bout du Pont gaignez. Et en suite les ponts & la ville. Soldat poursuivant la victoire entré pêle-messe avec les ennemis dans le Chasteau, où il se trouua prisonnier. Les Maistres de camp Bois Guerin, & Brezé Maillé Marquis de la Fosseliere pris sur le Pont, avec plusieurs Capitaines. Sept drapeaux pris dans les retranchements. Ceux du Chasteau empeschent à coups de mousquetades les Royaux de passer du Pont dans la ville. Du Thier voulant avec 20. de ses compagnons trauffer Loire, pour se ieter dans le Chasteau, en est empesché & en combattant laissé pour mort sur le champ. Renfort de 300. soldats enuoyé par le sieur de Crequi à ceux qui estoient dans la ville, & qui tenoient le Chasteau assiégué. Les Maistres de Camp font garde toute la nuit à la teste des bataillons de leurs regiméts. Soin du Roy de loger son armée, & asseurer les quartiers. Le Chasteau du Pont de Sé rendu. Le Roy entre dans le Pont de Sé. Le respect qu'il porta à tout ce qui estoit à la Royne la Mere: loué ses ennemis qui s'estoient portez au combat: & blasme ceux qui auoient fuy. Sa Charité & soin à faire penser les bleffez d'un & d'autre party. Deputez de la Royne Mere vers le Roy pour traicter la paix. A quelles conditions le Roy desiroit la Paix.

Articles de Paix accordez par le Roy à la Royne sa Mere. page 338.

Entreueuë du Roy, & de la Royne sa Mere à Brissac. page 340.

Declaration du Roy de l'innocence de la Royne sa Mere; & de sa Volonté touchant les Princes qui auoient prins les armes pour elle & en sa faueur. page 342.



M. D C. XX.
Lettre du Duc d'Espèrnon à la Royne Mere,
sur le subject de la réunion de leurs Majestez.
page 342.

Pourquoy le Roy resolut d'aller en Guyenne.
page 344.

Le Roy, la Royne Mere, & la Royne regnante se
rendent à Poitiers Ce que la Maiesié dit au Duc de
Mayenne. Le Roy s'achemine à Bordeaux, & les
Roynes vers Paris. L'accueil que fist le Roy au
Duc d'Espèrnon. Entree du Roy dans Bordeaux.
Arsillemont Gouverneur de Fronssac, & de
Caumont decapité à Bordeaux. page 345.

Aucuns Gouverneurs de places changez en
Guyenne. page 345.

Le sieur de Blainville pourueu du Gouvernement
de Leitoure.

Du voyage du Roy en Bearn, & en la basse
Nauarre. page 346.

Le sieur de la Force Gouverneur de Bearn, & le
Premier President du Conseil de Pau, viennent trou-
uer le Roy à Bordeaux, & l'asseurent de faire veri-
fier l'Edict de la mainleuee. Nouveaux empesche-
ments formez à la verification dudit Edict. Sejour
du Roy à Preignac. Le Baron de Benac chef des se-
ditions de Bearn. Le sieur de la Force refuse de se
joindre au Conseil de Pau, pour autoriser la veri-
fication. Le Roy part de Bordeaux pour aller en
Bearn. Arrest du Conseil de Pau, sur la verification
de l'Edict de Mainleuee présenté au Roy à son ar-
riuee à Grenade, où le sieur de la Force veut dissua-
der le Roy d'aller en Bearn: Ce que le Roy luy dit,
& aux habitans de Pau, sur la demande qu'ils luy fi-
rent pour la Ceremonie de son entree. Arriuee du
Roy à Pau. Froide reception. Le deuis ordinaire

M. DC. XX.

d'aucuns Bearnois de la Religion pretendue, fut le subiect pourquoy le Roy alla s'asseurer de Nauarreux. Le sieur de Poyanne, gentilhomme Catholique, estably Gouverneur dans Nauarreux. Canons. Thre. for. Le Roy faict dire la Messe dans Nauarreux. Arrest en faueur des Euesques, & Abbez de Bearn, pour leur entree & seance ez Conseils. Procession solennelle des Catholiques faicte à Pau à la reprise de possession de la grande Eglise. Predication. Arrest du Conseil de Pau sur l'Edict de Reunion de la Couronne de Nauarre, & de la souveraineté de Bearn à la Couronne de France. Arrest de partage de la Chancellerie ou Cour souveraine de S. Palay en la basse Nauarre sur ledict Edict de Reunion à cause de l'Vnion des Iustices. Arrest de la suppression des Capitaines des Persans. Garnisons laissées en Bearn. Retour du Roy à Paris.

Remonstrances du sieur du Hau, Aduocat. General en la Chancellerie de S. Palay, sur les cinq poincts qui ont causé l'Arrest de partage en ladite Chancellerie, & sur les trois difficultez suruenues sur l'Vnion des Iustices.

page 357

L'Vnion de la basse Nauarre à la Couronne de France, iugée tres-necessaire par le Roy Henry le Grand. Aucun bas Nauarrois ne se formalise de l'Edict en ce qui touche l'Vnion des Courônes laquelle doit emporter de necessité celle des Iustices. *Respose.* Au 1. poinct obiecté. Que les bas Nauarrois allant plaider à Pau, ce seroit les tirer en Iustice trop loing de leurs maisons & de leurs pays. Au 2. Que les bas Nauarrois estans Basques estoient par l'Edict de Reunion obligez de plaider à Pau en langue Francoise. Au 3. Que les bas Nauarrois Catholiques allant plaider à Pau, le nombre des Iuges de Religion contraire seroit plus grand. Au 4. Que l'inimitié

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan